

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 6 avril 2023**

L'an deux mille vingt trois, le six avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 31 mars 2023 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne - TAIRA Marylène - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints

Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothee – LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – CANIVET Bertrand - EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal – MORAWTEC Laurent - DEVRED Sylvain –

Absents ayant donné procuration

Monsieur SAENEN Romuald à Monsieur DOISY Bernard
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SENEZ Jean Pierre
Madame MARTIN Nuccia à Monsieur CARRE Odilon
Madame WILLERVAL Aurore à Madame TAIRA Marylène
Madame BLANCHARD Perrine à Madame LUCAS Maryline
Madame DUCATILLION Béatrice à Monsieur DEVRED Sylvain

Absents :

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur PILNIAK Alain

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC
LA CAF DU NORD**

Madame le Maire explique que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La CAF du Nord nous propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants : enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap. Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 059-215902768-20230406-DEL0604202318-DE

SLOW

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à échéance par le biais des bonus territoires.

Elle propose de bien vouloir l'autoriser à signer les conventions d'objectifs et de financement avant le 31/12/2023, afin de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés par l'arrivée à échéance du CEJ et géré par la collectivité.

Le Conseil Municipal s'engage à élaborer et signer une Convention Territoriale Globale avant le 31/12/2023.

Le diagnostic et le plan d'actions seront formalisés par la collectivité avec l'aide des services de la CAF du Nord et un comité de pilotage sera mis en place.

Elle propose de bien vouloir l'autoriser à lancer la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale.

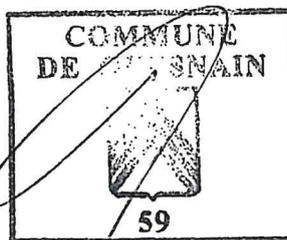
*Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Etant précisé que Monsieur EZAHOUID Mohamed – salarié de la Caisse d'Allocations Familiales n'a pas pris part ni au débat ni au vote,
A l'unanimité,*

Autorise Madame le Maire à lancer la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale et à signer les conventions d'objectifs et de financement avant le 31 décembre 2023.

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,

Alain PILNIAK

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.